

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2018/2891(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Venezuela		
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
Zone géographique Venezuela		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
23/10/2018	Débat en plénière		
25/10/2018	Résultat du vote au parlement		
25/10/2018	Décision du Parlement	T8-0436/2018	Résumé
25/10/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2891(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0351/2018	25/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0502/2018	25/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0504/2018	25/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0506/2018	25/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0507/2018	25/10/2018	EP	
Proposition de résolution		B8-0509/2018	25/10/2018	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0436/2018	25/10/2018	EP	Résumé
Proposition de résolution commune		RC-B8-0351/2018	25/10/2018		

Le Parlement européen a adopté par 268 voix pour, 25 contre et 26 abstentions, une résolution sur la situation au Venezuela.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, ECR et ALDE.

Le Venezuela doit faire face à une crise sociale, économique et humanitaire sans précédent qui a coûté la vie à un nombre considérable de personnes et entraîné le départ de quelque 2,3 millions de migrants et de réfugiés. 87 % d'habitants du Venezuela sont touchés par la pauvreté, le pourcentage d'extrême pauvreté s'établissant à 61,2 %.

Bien que la communauté internationale soit prête à offrir son aide, le gouvernement vénézuélien maintient malheureusement son refus de recevoir et de faciliter ouvertement la distribution de l'aide humanitaire internationale et se dégage ainsi de ses responsabilités envers ses propres citoyens.

Le Parlement a lancé un nouvel appel aux autorités vénézuéliennes pour qu'elles autorisent d'urgence l'acheminement d'une aide humanitaire sans entrave dans le pays afin de prévenir l'aggravation de la crise humanitaire et de santé publique et de mettre en œuvre une action rapide pour combattre la malnutrition.

De plus, un climat de montée de la violence et d'impunité totale règne au Venezuela, en raison du fait que les autorités ne contraignent pas les auteurs de violations graves des droits de l'homme à rendre des comptes, lesquelles violations sont notamment des homicides, utilisation d'une force excessive contre les manifestants, les détentions arbitraires, la torture et d'autres traitements dégradants et inhumains, ainsi que la violence criminelle.

Le 8 octobre 2018, Fernando Albán, homme politique vénézuélien membre de l'opposition, aurait été torturé et assassiné dans les locaux du service de renseignement national bolivarien (SEBIN), la police politique vénézuélienne. En dépit des demandes des Nations unies et de l'Union européenne, les autorités ont refusé l'ouverture d'une enquête indépendante sur les causes de son décès. M. Albán était en détention dans les locaux du SEBIN et les autorités vénézuéliennes doivent par conséquent être tenues pour responsables du lieu où il a été conduit.

Le Parlement a condamné les crimes commis par les autorités vénézuéliennes et demandé, dans ce cas particulier, l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante sur le gouvernement, y compris une autopsie internationale effectuée par une équipe médico-légale indépendante.

Le Parlement s'est félicité qu'à la suite des élections du 20 mai 2018, considérées comme illégitimes et dont le résultat n'a pas été reconnu par la communauté internationale, l'Union ait décidé d'appliquer de nouvelles sanctions ciblées et réversibles. Il a demandé que ces sanctions soient renforcées si la situation des droits de l'homme et de la démocratie dans le pays continue de se détériorer.

Les États membres confrontés à l'afflux de Vénézuéliens ont été invités à leur donner accès aux services de base et à leur accorder un statut protégé temporaire ainsi que des droits de séjour spéciaux.